



ByePest Ecolaboratories S.L.
C/ El Ingenio 1, 3A
39012 Santander, Cantabrie,
Espagne
Tel. +34 648 600 171
info@byebirds.com

Fiche de Données de Sécurité (FDS)

Date d'émission : le 07
juin, 2015
Date de révision : le 11
Mai, 2020

Conformément au
Règlement (UE) n°
453/2010 de la
Commission du 20 mai
2010 (REACH)

ByeBirds Repellent

Rubrique 1 - Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom de la substance /du
Mélange/ Produit : ByeBirds Repellent, Dissuasif des Oiseaux
Nom Commercial : ByeBirds
Numéro d'enregistrement : EU-0015316-0000

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinente

Produit de dissuasion des oiseaux constitué de composés entièrement de qualité alimentaire naturels

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur : ByePest Ecolaboratories S.L.
Adresse :
Rue : C/ El Ingenio 1, 3A
CP / Localité : 39012 Santander, Cantabrie
Pays : Espagne
Téléphone : Tel +34 942 500 435
E-mail : info@byebirds.com
Fabriqué en : Espagne

1.4 Numéros téléphoniques d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : ByePest Ecolaboratories SL (+34 942 500 435)
Heures d'ouverture : 10.00 – 18.00 h

Rubrique 2 - Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange.

2.1.1. Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Nom du classement : Non applicable
Nocivité : Pas de substances nocives sont contenues
Impact sur l'environnement : Aucun

Classification conformément à la Directive 1999/45/CE et les Directifs 67/548/CEE amendements ou GD 937/2010 et GD 1408/2008

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage

**Fiche de Données
de Sécurité (FDS)**Date d'émission : le 07
juin, 2015
Date de révision : le 11
Mai, 2020Conformément au
Règlement (UE) n°
453/2010 de la
Commission du 20 mai
2010 (REACH)**ByeBirds Repellent**

Symboles : non

Phrases de risque : aucun

Conseils de prudence :

S2 - Conserver hors de la portée des enfants.

S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S20 - Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

S21 - Ne pas fumer pendant l'utilisation.

2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus : le produit ne contient pas de substance préoccupante.

Rubrique 3 - Composition/information sur les composants**Nom**

Huile de menthe poivrée, Huile de lavande

Rubrique 4 - Premiers secours

Contact avec les yeux :	Effet : Peut être légèrement irritant mais n'affecte pas les tissus oculaires. <u>Premiers secours</u> : rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlevez les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Contact avec la peau :	Effet : Aucun risque considérable pour la santé identifiée. <u>Premiers secours</u> : laver la zone touchée soigneusement avec beaucoup d'eau et de savon, sans frotter.
Inhalation :	L'inhalation de vapeur est peu probable puisque ce produit a une faible volatilité.
Ingestion :	Consulter un médecin. Si la bouche est contaminée, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
Risques pour la santé (Aigus et chroniques) :	Pas de dangers significatifs pour la santé existent à température ambiante. Rougeur et une irritation peut se produire sur la peau contaminée et par contact avec les yeux peut être légèrement irritant, mais produit ne doit pas provoquer d'effets néfastes à long terme sur la santé.

Rubrique 5 - Mesures de lutte contre l'incendieMoyens d'extinction : Eau, mousse, CO₂, poudre, sable.
Instructions de lutte incendie : Ce produit n'est pas inflammable**Rubrique 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

En cas de déversement ou de fuite en petites quantités, essuyer le matériel avec un chiffon de déchets, etc.

Disposer de ce matériau déversement ou fuite conformément aux règlements pertinents. Ne pas contaminer l'eau ou les égouts.

ByeBirds Repellent**Rubrique 7 - Manipulation et stockage**

- A Garder le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.
- Conserver dans le récipient d'origine à l'écart des aliments et boissons.
- Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à température ambiante et hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.

Rubrique 8 - Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Mesures d'ingénierie : Aucun
Équipement de protection : La manipulation du produit et son utilisation prévue ne nécessitent pas de matériel de protection individuelle.

Rubrique 9 - Propriétés physiques et chimiques

Un seul produit ou du mélange : Mélange
Forme : Pâte
Couleur : ivoire et argent
Odeur : Odeur caractéristique rafraîchissante
Solubilité dans l'eau : Faible
Point d'ébullition : N/A
Point de fusion : Non déterminé
% De matières volatiles : Négligeable
Densité apparente : N/A

Rubrique 10 - Stabilité et réactivité

Conditions à éviter : Aucun
Stabilité : Stable dans les conditions normales. Auto-polymérisation ne se produira pas.
Réactivité : Aucune réactivité dignes d'une mention spéciale.
Produits de décomposition
Dangereux : auto-décomposition ne produit pas de gaz dangereux.

Rubrique 11 - Informations toxicologiques

Toxicité : Faible toxicité dans les conditions normales d'utilisation
La toxicité orale aiguë LD50 1240mg/kg
(rat) :

Rubrique 12 - Informations écologiques

Décomposition : N/A
Accumulation : N/A
Empoisonnement du poisson : N/A
Autres : N/A

Rubrique 13 - Considérations relatives à l'élimination

Les coupelles vides doivent être déposées dans des conteneurs de collecte séparés en fonction de leur matériel. Les produits non utilisés et les autres déchets générés au cours du traitement doivent être déposés dans la fraction résiduelle ou dans les installations de collecte.

**Fiche de Données
de Sécurité (FDS)**Date d'émission : le 07
juin, 2015
Date de révision : le 11
Mai, 2020Conformément au
Règlement (UE) n°
453/2010 de la
Commission du 20 mai
2010 (REACH)**ByeBirds Repellent****Rubrique 14 - Informations relatives au transport**

ADR/RID/AND – CLASS :	Non classés
IMDG CODE – CLASS :	Non classés
ICAO TI – CLASS :	Non classés
Classification ONU :	Non classés
No. ONU :	Aucun
Spécial mesures de sécurité et des conditions de transport :	Les conteneurs doivent être manipulés avec précaution pour les empêcher de se renverser ou de tomber.

Rubrique 15 - Informations relatives à la réglementation

- Autorisé pour usage grand public.
- Non classé comme dangereux
- Pas de phrases de risque correspondantes
- Pas de phrases de sécurité affectées
- OSHA Hazard Communication Standard : Non dangereux

Rubrique 16 - Autres informations

L'information contenue dans ce document est basée sur l'information et les données actuellement disponibles, mais aucune garantie n'est faite quant à l'exactitude des résultats de données ou d'évaluation contenues dans ce document. Ces précautions s'appliquent ici à la manipulation normale du produit. Dans le cas d'un traitement spécial, assurez-vous de mettre en œuvre des mesures de sécurité appropriées pour l'application et l'utilisation.

Pour tout renseignement concernant cette fiche signalétique, s'il vous plaît communiquer avec le fabricant ou le distributeur.

Des données et informations contenues dans ce document, les valeurs de contenu et les propriétés physiques / chimiques ne sont pas garantis.
Cette information est destinée à fournir des directives générales sur la santé et des conseils de sécurité sur la manipulation, le stockage et le transport du produit. Aucune responsabilité ne sera acceptée par cette société, pour quelque perte, blessure ou dommage qui résulte de tout manquement à l'information et les conseils donnés dans cette fiche de données ou en raison de tout manquement à se conformer aux directives du fabricant, les données de l'étiquette du produit et toute la documentation technique associée d'utilisation. Ces précautions s'appliquent ici à la manipulation normale du produit, et l'évaluation de sa dangerosité et de toxicité pourraient ne pas suffire. Par conséquent, dans le cas d'un traitement particulier, mettre en œuvre des mesures de sécurité appropriées pour l'application et l'utilisation.

Date de révision : le 11 Mai, 2020